

Maltraitance envers les aînés : un pas important dans la lutte contre la maltraitance

Montréal, 7 février 2018 – Le Regroupement des comités des usagers (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, se réjouit de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées annoncée aujourd'hui par M^{me} Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation. L'annonce a été faite par la ministre en compagnie d'autres ministres du gouvernement du Québec ainsi que des représentants d'organismes gouvernementaux concernés par la défense des droits.

D'une part, il y a une concertation effective des ressources pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées et, d'autre part, cette annonce envoie un message clair à l'ensemble de la population : la maltraitance ne sera plus tolérée et tous les moyens sont mis en place pour la contrer.

Pour M. Claude Ménard, président du RPCU, le respect et la dignité des personnes vulnérables et leur prise en charge sont garants d'une société bienveillante et respectueuse de toutes les personnes incluant les personnes âgées. « Il faut le dire, parmi les personnes âgées qui sont victimes de maltraitance, certaines d'entre elles sont très vulnérables et ne peuvent pas se défendre. Que la maltraitance soit financière, psychologique ou physique, les personnes vulnérables qui subissent de la maltraitance sont des personnes à part entière et, comme toutes les autres personnes, elles ont droit à la dignité et à la sécurité. C'est encore plus vrai lorsque celles-ci sont rendues au terme de leur vie alors qu'elles ont contribué à l'émancipation de notre société. »

Rappelons que le RPCU est engagé depuis longtemps dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Avec la participation financière du gouvernement du Québec, le Regroupement a mis sur pied un programme de lutte contre la maltraitance comportant des formations sur le sujet destinées aux comités des usagers et de résidents ainsi que des conférences pour le grand public. À ce jour, plus de 5 000 personnes ont profité de ce programme. Bien que celui-ci soit terminé, le RPCU offre toujours ces formations et conférences.

Enfin, le RPCU est heureux que les autorités et les acteurs de la société civile se soient concertés pour travailler à mettre un terme aux abus envers les personnes âgées. « C'est la fin du travail en silo, la fin du chacun dans son coin, nous le réclamions depuis longtemps. Nous comprenons que le *vivre ensemble* inclut aujourd'hui toutes celles et ceux qui, de tous les horizons, combattent la maltraitance envers les personnes vulnérables » conclut M. Ménard.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est

de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744